

PROCÈS-VERBAL

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le lundi 15 juin 2026, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

Présents : Cathy Paulin, mairesse
Michel Haché, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Denise Thériault, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Edna Frigault, conseiller quartier 3
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Henri Battah, conseiller quartier 6
Éric Doiron, directeur général/greffier
Amyka Richard, greffière adjointe par intérim et communications

Absents : Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4

1. Appel à l'ordre

Madame la mairesse appelle l'assemblée à l'ordre à 20 h 10 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Le directeur général confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par la conseillère Edna Frigault et appuyé par le conseiller Michel Haché que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-06-063

Page 1 sur 3

5. Demande de l'avis du CRP pour une modification de zonage

Sujet : Demande de modification de zonage – 1301, rue des Fondateurs, Paquetville (PID 20512620 et 20119046)

Il est proposé par la conseillère Denise Thériault et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault que lors de la réunion du conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres tenue en ce lundi 15 juin 2026, il est résolu de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

la conversion d'une ancienne épicerie en mini-entrepôt pour l'entreposage de biens personnels.

C'est en vertu de l'article 110(1) de la Loi sur l'urbanisme que nous vous demandons de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer votre avis écrit dans les 30 jours suivant cette demande.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-06-064

6. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)iii) de l'arrêté procédural du conseil municipal concernant de l'information qui pourrait occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou une municipalité, ou qui pourrait compromettre des négociations en vue d'aboutir à la consultation d'un accord ou d'un contrat;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau que le conseil municipal se réunisse à huis-clos conformément à l'article 6)a)iii) de l'arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-06-065

Les membres du conseil sortent de la salle de réunion et le huis clos débute à 20 h 18.

Discussion à huis clos

Le sujet visé par cet item a été discuté selon l'article 6)a)iii) de l'arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.

Le conseiller Danny Comeau s'absente de la salle de réunion à 20 h 42.

Le conseiller Danny Comeau revient dans la salle de réunion à 20 h 45.

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par la conseillère Denise Thériault, que le huis clos cesse.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-06-066

Le huis clos cesse à 21 h 50.

7. Ajournement

Le conseiller Danny Comeau propose l'ajournement et la séance est levée à 21 h 50.

Cathy Paulin
Mairesse

Éric Doiron
Directeur général/Greffier



ORDRE DU JOUR

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le lundi 15 juin 2026, à 20 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

1. Appel à l'ordre;
2. Constatation du quorum;
3. Déclaration de conflit d'intérêts;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Demande de l'avis du CRP pour une modification de zonage;
6. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)iii) de l'arrêté procédural du conseil municipal concernant de l'information qui pourrait occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou une municipalité, ou qui pourrait compromettre des négociations en vue d'aboutir à la consultation d'un accord ou d'un contrat;
7. Ajournement.

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca